

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID : 089-200039642-20191217-99_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentanay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : M. GOGOIS Francis, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissei</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAU Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
Nombre de conseillers : - En exercice : 73 - Présents : 55 - Absent(s) : 12 - Pouvoir(s) : 6 - Votants : 61	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme CONVERSAT Pierrette, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme DUFIT Sophie, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
Délibération n° 99-2019	Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis Date de convocation : 11 décembre 2019

Objet :

ECONOMIE

Très Haut Débit (THD)

FTTH MED CD89 – DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et son article L. 1425-1,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Yonne en date du 13 février 2015 relative à la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et aux modalités de mise en œuvre de la Montée En Débit,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Yonne (CD89) en date du 9 octobre 2015 définissant les conditions de partenariat avec les Communautés de Communes et déléguant à la Commission Permanente la contractualisation avec ces dernières,

Vu les statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB), approuvés par arrêté préfectoral du 24 mai 2013 et modifiés le 29 septembre 2014, qui confèrent à la CCLTB la compétence « service public local : réseaux et services de communication électroniques régis par les dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT »,

Vu la délibération n° 100-2015 du 30 novembre 2015 de la CCLTB approuvant la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), conformément aux considérations susmentionnées, indiquant que le classement pour la mise en œuvre de la montée en débit des 3 sous-répartiteurs sera déterminé par les études techniques offrant la meilleure efficacité de débit pour les usagers concernés par répartiteur pour une durée de 5 ans,

Considérant le courrier du CD89 en date du 15 novembre 2019 confirmant la cohabitation de la Délégation de Service Public (DSP) hertzienne engagée par la CCLTB et la DSP envisagée par le CD89,

Considérant l'avis favorable de la commission « Economie » du 25 novembre 2019,

Considérant que le CD89 propose de stopper le programme de Montée En Débit (MED) dans le cadre de l'avenant,

Considérant que cet abandon s'inscrit dans le cadre de la substitution de ce dispositif au profit de mise en œuvre du FFTH (Fiber To The Home, fibre à l'abonné) à travers une DSP portée par le CD89,

Considérant que le projet de DSP CD89 :

- Découle d'un investissement global originel, de 240 000 000 € dont 170 000 000 € pour équiper 172 000 prises,
- Implique dans l'étape 2, en lieu et place de la MED, un investissement global de 186 000 000 € dont 134 000 000 € pour équiper 115 000 prises dont 13 946 prises pour le territoire communautaire selon une estimation fournie par les services départementaux – estimation qui devra nécessairement être affinée et approuvée par la CCLTB en amont du lancement des travaux,
- Nécessite une participation communautaire de 50 € par prise soit 697 300 €, avec une réalisation du programme pour fin 2024 au plus tard,

La présidente propose un appel de fond limité à 50 € dans un premier temps et la mise en place d'une clause de revoyure en 2025 ou 2026 permettant de fixer le montant final des contributions.

La présidente propose à l'assemblée :

- D'accepter de signer l'avenant sur la Montée En Débit,
- D'approuver le principe d'engager notre établissement dans le programme départemental de déploiement de la fibre (FTTH),
- D'accepter le principe d'une participation financière à hauteur d'un montant plafonné de 50 € la prise à la condition que l'ensemble des EPCI de l'Yonne contribuent à un montant égal en faisant jouer une solidarité départementale,
- D'accepter que le versement soit effectué par cinquième chaque année à compter de 2020,
- D'obtenir un planning prévisionnel de la DSP et le bilan de l'année précédente des réalisations, chaque 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	53	pour
	0	contre
	8	abstentions

APPROUVE ces propositions,

AUTORISE Madame la présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

